



lotissement ou copropriété

Par **isabelle59118**, le **05/05/2012** à **14:40**

Bonjour, j'habite une copropriété depuis 1990, au début le syndic professionnel utilisait des articles que personne ne connaissait, puis loi de 1965 et statuts ASL depuis 2005. On rétrocède à la communauté urbaine, on vend des espaces verts, travaux effectués sans vote et débités du livret A, des propriétaires qui agrandissent sans autorisation (jouissance exclusive du jardin: donc partie commune) sans jamais rien modifier. Utilisation de majorité simple (vote) les comptes, les travaux, renouvellement contrat de syndic... Il refuse la modification des tantièmes: trop cher idem pour le règlement de copro: il dit que nous sommes un lotissement et non une copro acte notarié: un seul permis de construire pour 86 logements (maisons individuelles et collectifs avec cession parties communes à l'ASL) On ne sait pas si les nouveaux copropriétaires font partie ou pas de la copro? Je voudrais savoir si les voiries, les espaces verts, le local collectif doivent-êtré cédés à l'unanimité ou pas et y a-t-il risque d'irrégularités pour certaines décisions? LE SYNDIC SE DIT NON RESPONSABLE la faute viendrait de nous d'après lui. Deux copropriétaires ont fait un procès et quatre autres se sont dédouanés par recommandé en expliquant que le syndic ne respectait pas les lois les 4 sont-ils exemptés du paiement du procès? Si quelqu'un peut m'aider d'avance je vous remercie pour vos réponses.